

# Organisation de Producteurs **COBRENORD**

Port de Pêche  
22410 SAINT-QUAY-PORTRIEUX  
☎ : 02.96.70.81.04 ☎ : 02.96.70.93.47  
<http://www.cobrenord.com>



Quai des Servannais  
35400 SAINT-MALO  
☎ : 02.99.82.17.03 ☎ : 02.99.82.03.54  
e-mail : [cobrenord@wanadoo.fr](mailto:cobrenord@wanadoo.fr)

## NOTE D'INFORMATION AUX SOCIETAIRES DE L'O.P. COBRENORD

A Saint-Quay-Portrieux, le 05 janvier 2011.

Cher Sociétaire,

Le jeudi 30 décembre 2010, le Conseil d'Administration de votre Organisation de Producteurs (OP) **COBRENORD** s'est réuni pour délibérer sur différents points dont les principaux sont repris ci dessous.

Le projet de la création d'une OP artisanale unique en Bretagne, **Pêcheurs Artisans de Bretagne (PAB)**, par la **fusion absorption des OPs COBRENORD, l'OPOB et l'UBOP** n'a pas pu voir le jour suivant le calendrier prévu (fin 2010). Ce projet ambitieux sera retravaillé sur 2011 car le **Conseil d'Administration de l'OP COBRENORD** **reste persuadé qu'il représente l'avenir des navires adhérents.**

### ❶ Coquille Saint-Jacques :

Malgré des conditions météorologiques très difficiles, **le bilan de la 1<sup>ère</sup> partie de campagne 2010/2011 reste positif** tant au niveau des quantités débarquées que des prix de vente sous criées :

- sur le **gisement du Large, 460 tonnes** ont été pêchées (*330 tonnes pour les adhérents de l'OP COBRENORD*) pour un **prix moyen de 2,01 €/kg**,
- sur le **gisement principal de la Baie de Saint-Brieuc, 2 440 tonnes** ont été produites (*1 760 tonnes pour les adhérents de l'OP COBRENORD*) pour un **prix moyen de 2,03 €/kg**,
- par ailleurs, la **criée de Saint-Malo** a commercialisé, tous gisements confondus, **420 tonnes** de coquilles Saint-Jacques (*195 tonnes pour les adhérents de l'OP COBRENORD*) pour un **prix moyen de 2,19 €/kg**.

Pour la seconde partie de campagne 2010/2011, le Conseil d'Administration a décidé de **reconduire le prix de retrait autonome de 2,00 €/kg pour la coquille Saint-Jacques**. Il souhaite ainsi valoriser au mieux les débarquements des sociétaires en s'appuyant sur ses deux outils partenaires du Groupe FIPÊCHE (*Celtarmor et Pêcheries d'Armorique*).

Par ailleurs, l'engagement de votre O.P., par l'intermédiaire de l'Association Normapêche, dans **l'action de valorisation de la coquille Saint-Jacques de la Baie de Saint-Brieuc sur le marché du frais** se poursuivra sur **la seconde partie de campagne** (« coquilles Saint-Jacques BQM » de 11,5 cm minimum, conditionnées dans des sacs spécifiques, identifiées par une étiquette originale et bénéficiant d'un prix de retrait de 2,20 €/kg).

Enfin, le Conseil d'Administration de l'OP COBRENORD a reconduit les décisions applicables à la pêche de coquilles Saint-Jacques :

- la **capacité maximale** des outils de transformation du **Groupe FIPÊCHE** est de **240 tonnes par semaine calendaire** (décision 06/2011),
- les captures, débarquements et mises en vente de coquilles Saint-Jacques issues de tous les gisements classés et des zones « hors gisements » **sont interdits le vendredi, le samedi, le dimanche, les veilles de jours fériés et les jours fériés** (décision 07/2011).

## ② Les autres espèces :

Pour des raisons de commercialisation ou compte tenu du niveau des quotas alloués à la France pour 2011, le Conseil d'Administration de l'OP COBRENORD a **décidé de limiter les captures, débarquements et ventes des espèces suivantes :**

ESPECES	TAILLES / PRESENTATION	ZONES	LIMITATION	PERIODE D'APPLICATION	DECISION*
BAR	Toutes tailles	VII / VIII	5 000 kg / semaine	du 01/01/2011 au 31/12/2011	11/2011
CABILLAUD	10 / 20/ 30 /40	VII / VIII	2 100 kg / semaine	du 01/01/2011 au 31/12/2011	12/2011
	50	VII / VIII	<b>INTERDIT</b>	du 01/01/2011 au 31/12/2011	
CONGRE	31 entier 32 entier et vidé	VII / VIII	<b>INTERDIT</b>	du 01/01/2011 au 31/12/2011	8/2011
EGLEFIN	40	VII / VIII	500 kg / semaine	du 01/01/2011 au 31/12/2011	13/2011
MERLAN	40	VII / VIII	500 kg / semaine	du 01/01/2011 au 31/12/2011	14/2011
SOLE COMMUNE	Toutes tailles	VII e	600 kg / mois	du <b>28/03</b> /2011 au 31/12/2011	10/2011
	52	VII / VIII	<b>INTERDIT</b>	du 01/01/2011 au 31/12/2011	
AMANDES PALOURDES PETONCLES	Toutes tailles	VII / VIII	Espèces soumises à <b>plan de pêche</b>	du 01/01/2011 au 31/12/2011	-

\*retrouvez les détails des décisions de l'OP COBRENORD sur notre site Internet : [www.cobrenord.com](http://www.cobrenord.com)

De plus, la limitation de la compensation financière des **ARAIGNEES DE MER** (de chalut ou de filet) a été reconduite : les retraits de la taille 10 sont limités à **50 kg par vente** et ceux de la taille 20 **ne sont pas compensés**.

Pour financer ses interventions sur la coquille Saint-Jacques et l'indemnisation financière des retraits des autres espèces, le Conseil d'Administration a voté la reconduction pour la campagne 2011 de la **cotisation OP sur la coquille Saint-Jacques de 0,14€/kg** et de la **cotisation « poisson » à 1% Ad Valorem**.

De plus comme prévu lors Conseil d'Administration du 18 décembre 2009, la compensation financière des retraits de **qualité B est supprimée**.

Les prix de retrait et les autres mesures spécifiques liées à la pêche des autres espèces vous seront communiqués au cours des prochains jours, dès l'édition du **carnet de prix de retrait UBOP 2011**.

### **③ Suivi des sous quotas 2011 attribués à l'OP COBRENORD :**

Dans le cadre du suivi des sous quotas attribués à l'OP COBRENORD et comme le prévoit la réglementation, **nous vous demandons de nous transmettre régulièrement** (soit par courrier, soit en les déposant dans les boîtes aux lettres prévues à cet effet sur les ports de Saint-Malo, Erquy, Saint-Quay-Portrieux et Loguivy de la Mer) **vos feuilles de Journal de Bord** (feuillet bleu du log-book) et **vos fiches de pêche** (feuillet jaune).

Nous vous rappelons que les espèces suivantes restent ou **sont interdites de pêche** :

ESPECES	NOM LATIN	ZONES CIEM	DATE DE L'INTERDICTION
AIGUILLAT	<i>Squalus acanthias</i>	Toutes les zones	2011
ANGE DE MER	<i>Squatina squatina</i>	Toutes les zones	2009
POCHETEAU GRIS	<i>Dipturus batis</i>	VII d / VII e-k / VIII	2009
POCHETEAU DE NORVEGE	<i>Raja nidarosiensis</i>	VII e-k	2009
RAIE ONDULEE (= BRUNETTE)	<i>Raja undulata</i>	VII d / VII e-k / VIII	2009
RAIE BLANCHE	<i>Rostroraja alba</i>	VII e-k / VIII	2009
REQUIN TAUPE	<i>Lamna nasus</i>	Toutes les zones	2010

### **④ Formulaire de demande de PPS et de licences :**

Nous vous adresserons les **formulaire de demande de Permis de Pêche Spéciaux** (PPS cabillaud, PPS Sole Manche Ouest, PPS sole Golfe de Gascogne) et de **licences** (licence Baudroie Mer Celtique, licence cabillaud Mer Celtique et licence langoustine Golfe de Gascogne) dans les jours à venir, après validation des listes de navires éligibles avec les **Directions Mer et littoral**.

Néanmoins, vous pouvez télécharger directement les formulaires de demande sur notre site Internet (rubrique « Politique des Pêches ») : [www.cobrenord.com](http://www.cobrenord.com).

### **⑤ Assemblée Générale Extraordinaire de l'OP COBRENORD :**

Par ailleurs, nous tenons à vous informer et à vous inviter à l'**Assemblée Générale Extraordinaire** qui se déroulera le **vendredi 21 janvier 2011, à Saint-Quay-Portrieux (22 410), à la salle de réunion de l'OP – Port de Pêche**, afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Mise en conformité des Statuts vis-à-vis des dispositions de l'article L.912-12-1 du Code Rural et de la Pêche : modification des articles 3, 11, 13, 25 et 30,

- Modification corrélative du Règlement Intérieur : modification des titres III, IV et VIII,
- Pouvoirs pour les formalités,
- Questions diverses.

En effet, l'**article 87 de Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche (LMAP) du 27 juillet 2010** a inséré un nouvel article L.912-12-1 au Code Rural et de la Pêche.

Cet article encadre les dispositions que doivent comporter les Statuts des OPs, en ce qui concerne les **sanctions applicables à leurs adhérents en cas de manquements aux règles de gestion des sous-quotas** définies par le programme opérationnel de campagne de pêche ou dans les plans de gestion des efforts de pêche.

La conformité des Statuts des OPs à ces nouvelles dispositions législatives est obligatoire et nécessite une modification des Statuts de l'OP COBRENORD.

#### **⑥ Site Internet :**

Vous pouvez consulter l'**actualité de l'OP COBRENORD** (*statuts, Règlement Intérieur, décisions, notes d'information, réglementation, téléchargement de documents, ...*) sur notre **site Internet** qui est régulièrement mis à jour : [www.cobrenord.com](http://www.cobrenord.com).

Enfin, le Conseil d'Administration ainsi que l'ensemble du personnel de votre OP COBRENORD vous présentent leurs **meilleurs vœux pour cette nouvelle année 2011**.

**Luc BLIN,**  
*Président du Conseil d'Administration*

